

Référence	Objet	Modalités	Echéance	Observations
Circulaire du 25/11/2015	Application des consignes Vigipirate.	- Contrôle visuel et aléatoire des sacs. - Contrôle de l'identité des personnes étrangères à l'établissement.		
	Vigilance accrue aux abords des établissements.	Coordination avec forces de l'ordre et municipalités.		Effectivité ? Établissements particulièrement sensibles ? Existe-il des schémas de surveillance de voie publique des écoles et autres établissements ?
	Gestion des flux	Pas de stationnement devant école pour éviter attroupement. Modulation possible des horaires. Aménagement possible de zones à l'intérieur des lycées pour éviter les sorties.		
	PPMS : Plan particulier de mise en sûreté .	Obligatoire pour tous les établissements.	à actualiser et rendre effectif dans les 30 jours	Se référer au guide d'élaboration des PPMS. Concours possible des référents de la police et de la gendarmerie. Ensemble des PPMS à transmettre au préfet sous forme dématérialisée.
	Diagnostic de sécurité à établir pour les collèges et les lycées.	Dresser un état des lieux, identifier des vulnérabilités et faire des propositions d'amélioration.		Il peut être fait appel aux référents sûreté de la police et de la gendarmerie ➔ les faire connaître et faciliter leur concours. Les collectivités propriétaires doivent être associées.
	Exercice PPMS (mise à l'abri ou confinement).	A réaliser dans tous les établissements scolaires.	avant le 15 janvier	Information préalable des services des pompiers et forces de l'ordre. Effectivité ?
	Plan des locaux.	Mise à disposition des forces de l'ordre, des pompiers et de l'éducation nationale des plans des écoles et établissements scolaires.	30 jours ouvrés.	Demande adressée aux communes, Conseil Départemental et Conseil Régional le 24/12/2015 pour réponse au 20/01/2016. Demande de fichier pdf au format A3.
Circulaire du 22/12/15	Renforcement de la coordination entre communauté éducative et forces de sécurité intérieure.	Chaque établissement doit disposer d'un interlocuteur de proximité. Etablir et actualiser un répertoire des coordonnées téléphoniques et mail. Organiser des rencontres périodiques. Rappeler aux collectivités la possibilité de solliciter le FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour sécuriser les espaces les plus vulnérables. Renforcer le dispositif de prévention de la radicalisation notamment par une association accrue des référents radicalisation de l'EN au groupe départemental d'évaluation.		Dynamiser et étoffer le réseau des correspondants « police et gendarmerie - sécurité de l'école ». Ce répertoire existe-il au sein de l'EN ? Associer les collectivités gestionnaires notamment pour les dispositifs de surveillance interne et des abords.
	Prendre en compte une menace durable.	En projet, meilleure diffusion de l'alerte [SMS, lignes d'accès prioritaire aux CORG (Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie) et CIC (centre d'Information et de Commandement de la police)]. Formations partenariales pour une lecture commune des enjeux de sûreté scolaire dont identification de correspondants de l'EN destinés à intégrer les cellules de crise des forces de sécurité		
	Organisation d'un exercice-cadre de gestion de crise en milieu scolaire avec COD (Centre Opérationnel Départemental)		Avant le 1 ^{er} avril 2016	Définir un scénario et obtenir le soutien logistique de l'EN. Voir si intervention CIP (Centre d'Interventions Principaux) [dans ce cas trouver des appelants : fonctionnaires EN, association de parents d'élèves,...].
Autre perspective	Sensibilisation aux gestes qui sauvent.	Le gouvernement entend développer la sensibilisation de nos concitoyens aux gestes qui sauvent et prévoit l'organisation dans les départements de sessions d'information au cours de week-end du mois de février par les personnels en capacité de les dispenser.	Mois de février	Calendrier, dimensionnement et modalités pratiques à déterminer